

A nos parties prenantes,

Nous reconnaissons que l'exigence clé de la participation au Pacte mondial des Nations Unies est la diffusion d'une Communication sur le Progrès (COP) annuelle.

Nous reconnaissons que cette COP doit comprendre une déclaration de la part du PDG de soutien continu pour le Pacte mondial des Nations Unies, une description des mesures pratiques à l'égard des principes du Pacte mondial des Nations Unies, et une mesure des résultats ou des résultats escomptés.

Nous sommes en retard dans la création, le partage et l'affichage de notre COP en raison d'évènements indépendants de notre volonté survenus récemment.

Nous demandons en conséquence une période de prolongation afin de pouvoir publier une COP qui décrit les actions et progrès de notre entreprise dans la mise en oeuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Notre nouvelle COP sera postée sur le site du Pacte mondial des Nations Unies avant le 30 octobre 2015.

Cordialement,



Frédéric LIPPI